

Délibération du Conseil municipal

Du 5 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le cinq décembre, à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27	<u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Laurent COURTIAT - M. Sébastien COSTARD - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Christelle REMERE - M. Jacques TOUPRY - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE - Mme Brigitte DA SILVA - Mme Sylvie FOUGERAY - Olivier GANDAR - Mme Auziria MENDES - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Jeanine TURLURE. <u>Pouvoirs</u> : Mme Catherine BEGUIN à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Daniel SEVILLANO - M. Cyril DEBOOSERE à Mme Nathalie COUILLARD - Mme Clarisse NOEL à M. Laurent COURTIAT <u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET - M. Jean-Michel LEMSEN <u>Absents</u> : M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI M. Daniel SEVILLANO a été élu secrétaire de séance.
Présents : 17	
Votants : 21	
N° de délibération :	
Objet :	TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2026

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de LIZY-SUR-OURCQ est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public secteurs De Gaulle, route de Mary, Place de la République et autres
Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 91 615 € HT soit 109 938 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant LIZY-SUR-OURCQ sur le réseau d'éclairage public secteurs De Gaulle, route de Mary, Place de la République et autres

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 5 décembre 2025,

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE



Le secrétaire de
séance,

M. Daniel SEVILLANO

